

Le régime capitaliste

L'une des formes naturelles de la propriété privée, agent normal de la production et de la prospérité, le capital est incontestablement légitime en son principe. Le capitalisme est aussi légitime qui fait réaliser à la propriété privée sa fonction sociale, laquelle est de faire servir au bien toutes les possessions personnelles. Dans la société moderne, il faut admettre, en de certaines limites et pour certaines entreprises, la concentration des capitaux.

Le capitalisme est d'autre part condamnable et réprouvé qui concentre entre quelques mains une trop grande somme de biens, jette "dans un état de misère imméritée", la population ouvrière, constitue des monopoles oppresseurs, permet à quelques rares possédants sans mandat de dominer toute la vie économique d'un pays, et, par une conséquence fatale, sa vie politique.

Ce capitalisme existe-t-il dans la province de Québec? Hélas, chacun peut nommer les monopoles oppresseurs. Nous, Canadiens-français, savons, plus que personne, le petit nombre de profiteurs à qui seuls bénéficient les ressources naturelles de notre province, l'héritage des ancêtres. Nous savons jusqu'à quel point ce capitalisme mal freiné a développé jusqu'au pire déséquilibre social le prolétariat,

a trafiqué de l'épargne populaire, est responsable, en nombre d'industries, de la crise du chômage, impose, à l'heure qu'il est, à notre peuple, sa dure dictature économique.

A l'égard de ce capitalisme amoral et anti-social, Pie XI, en l'encyclique Quadragesimo anno, a prescrit aux catholiques une attitude bien définie: "Il faut donc tout mettre en oeuvre afin que, dans l'avenir du moins, la part des biens qui s'accumule aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure..."

Qu'attendons-nous, Canadiens-français catholiques, pour nous mettre à l'oeuvre, pour dégager notre province de l'étreinte de fer? Qu'attendons-nous pour obéir au Pape, pour préparer les indispensables conditions d'un redressement économique, pour sauver avant qu'il soit trop tard l'ordre social, la légitime propriété? De grâce, ne laissons pas les esprits mal endoctrinés ou mal intentionnés mener seuls les campagnes de réformes. Car c'est encore Pie XI qui nous en avertit: "Qu'on en soit bien convaincu, si l'on ne se décide enfin, chacun pour sa part, (à mettre à l'ordre le capitalisme dictateur) on n'arrivera pas à défendre efficacement l'ordre public, la paix et la tranquillité de la société, contre l'assaut des forces révolutionnaires".

L'ACTION NATIONALE

Refrancisation de la province

La mode étant aux casse-têtes (les Chinois n'ont vraiment pas volé leur titre de spécialistes de la torture!), on m'a demandé d'assembler, sous les yeux des lecteurs de l'*Action nationale*, le casse-tête très intéressant mais très ardu qui s'intitule: *La refrancisation de la province*. A vrai dire, la tâche est au-dessus de mes forces et de mes moyens. Je ne saurais même pas mettre les pièces à l'endroit. Aussi, me contenterai-je de placer sur la table quelques pièces qui semblent avoir été oubliées au fond de la boîte. Ce qui revient à dire, en termes plus sobres, que j'émettrai seulement une opinion, et que je laisserai à d'autres le soin de coordonner les suggestions qui ont été faites.

* * *

L'honorable M. Perrault, dans une intéressante causerie qu'il donnait récemment à Québec, sur la question, se demandait: "De quoi s'agit-il? Les "partisans de ce mouvement disent parfois: Refrancisons la province de Québec". Et un mot d'ordre "a été lancé: "Refrancisation de la province de "Québec". Je n'aime guère le mot en supposant

“qu’il soit d’une bonne langue. Ce terme laisse “entendre un oubli de notre part, qui pourrait être “exagéré, un blâme qui ne paraît pas tout à fait “mérité. Dans le dernier numéro de la *Revue “Dominicaine*, le R. Père A. Lamarche exprimait “la crainte que la “refrancisation des campagnes” “ne leur fit perdre leur couleur locale et paraissait “vouloir restreindre le mouvement à la “refrancisa- “tion des routes”. Il importe donc que chacun d’en- “tre nous sache exactement de quoi il s’agit, ait “une idée claire de ce mouvement, du but à attein- “dre et des moyens qui permettront d’y atteindre. “Ce que tous veulent, c’est garder à la province “de Québec, — en réparant certaines négligences et “en corrigeant certains abus — une physionomie “française dont la conservation est justifiée par “son passé et ses meilleurs intérêts”. (*Le Canada*, 3 mars, 1933.)

Il importe donc, devant ces restrictions que l’on semble vouloir poser, de savoir s’il s’agit de rendre ou de conserver à la province sa physionomie particulière et si cette physionomie est française ou canadienne-française. Il importe aussi de savoir si le mouvement doit rayonner à travers toute la province, urbaine et rurale, physique et morale, ou simplement suivre nos routes. Ce sont là des distinctions qui s’imposent. Maintenant que le mouvement d’ensemble est lancé, il est temps de lui donner une orientation définitive.

Dans un article intitulé "Quebec gives signs of going modern", publié dans le *Mail and Empire* du 29 août 1932, on pouvait lire ces lignes: "Who desires to travel 500 miles or more to view something he can see any day in his own main street?... Quebec cannot serve both tourists and Mammon. She cannot become a tenth-rate American city and remain a first-rate tourist centre. At present the signs are against her". Et André Verbois, qui citait et commentait cet article dans *Le Devoir* du 30 août de la même année, ajoutait: "Ceux qui ont connu le vieux Québec, dont les traits ressemblaient étonnamment à ceux de cette ancienne ville de France, Poitiers, capitale d'une région dont vinrent plusieurs de nos ancêtres, regrettent ses anciennes maisons, son délicieux air du XVIII^e siècle maintenant gâté par des constructions telles que la *Price House*, obélisque prétentieux à la mémoire de la dynastie des Price, en poussière comme les Pharaons des temps antiques, la tour centrale du Frontenac, dix ou vingt autres édifices peut-être à leur place dans une cité américaine surgie avant-hier de la prairie, mais qui sont d'énormes verrues sur la face d'une belle vieille ville acharnée à s'enlaidir sous prétexte de se moderniser".

J'ai connu le vieux Québec dont parle M. Verbois, le Québec d'il y a bientôt vingt-cinq ans. Nous habitons à ce moment sur *Les Remparts*, à deux

pas des grands murs séculaires qui entourent les jardins de l'Hôtel-Dieu. Notre maison était celle qu'avait occupée Montcalm, durant l'été de 1759. Un jeune bouleau, svelte et droit comme un jeune saule, en ombrageait l'entrée. En face, la taille sévère des murailles de la ville s'arrondissait coquettement en un bastion; des canons démodés semblaient y défendre jalousement, ainsi qu'un trésor, le modeste banc de bois sur lequel tant d'amoureux avaient gravé leurs initiales entrelacées. La vue que l'on découvrait de cet endroit était ravissante à toute heure et en toute saison. Mais c'était l'automne surtout, dans la quiétude du crépuscule, qu'il faisait bon s'y asseoir. On n'y dominait que la Basse-Ville et pourtant il nous semblait, à cette époque, que l'on y dominait tout un monde...

Toits en terrasse des maisons modernes aux briques roses, toits pointus des maisons anciennes de pierres grises ou fauves, silhouettes des voiliers tissant sur le ciel leur filet de cordages où s'emprisonnaient nos rêves de folles aventures, fumées tourmentées des navires en partance, fumées paisibles montant des foyers, campagnes chatoyantes de l'Ile d'Orléans et de la Côte de Beaupré enchâssées comme des bijoux dans l'émail du fleuve et l'émail de l'horizon; cris et rires d'enfants, fusant mollement dans l'air fraîchissant, roulements de charrettes sur le pavé sonore de la côte de la Cano-

terie, bruits de sabots fringants s'atténuant tout à coup sur le pavé de bois de la rue Hamel, gémissements nostalgiques des sirènes, notes d'or des cloches dans le soir; tout un océan de couleurs et de nuances, d'ombres et de lumière, de clameurs et de cris estompés par la distance, venait déferler à nos pieds, engloutissant sous ses vagues éblouissantes toutes les grisailles de nos vies d'écoliers.

J'ai voulu revoir ce coin de Québec dont j'avais conservé un si beau souvenir. J'y suis retourné à deux reprises, l'été dernier. Le pâté de vieilles maisons charmantes dont faisait partie notre demeure a échappé à la dent vorace du progrès. Mais la banalité l'a recouvert de sa croûte insipide. Sur les façades, des bouts de planches qui ont la prétention d'être des enseignes: "Tourists' Rest", "Board and Room"; sur les pelouses transformées en "parking spaces", des automobiles poussiéreuses. En face, le vieux banc a disparu, enlevé par des mains sacrilèges. Les remparts, qui avaient bravé tant de bombardements, résistent mal aux assauts sournois de la négligence et de l'abandon. Sur les toits des maisons de la Basse-Ville, des panneaux-réclames. Près des gares, comme des troupeaux de petits monstres modernes, d'autres panneaux-réclames, mobiles ceux-là; wagons de fret particuliers exaltant la gloire de certains produits américains. Ici et là, panneaux-réclames de briques et de fer-blanc annonçant l'imprévoyance de l'édilité

québécoise, quelques gratte-ciel. Le long des quais, écrasant le paysage sous la masse de leurs cubes de béton armé, des *élévateurs* à grain. De tous les pores de ses panneaux-réclames, de ses enseignes et de ses "buildings", ce coin de Québec sue maintenant l'américanisme. Et cet exemple de déchéance nationale, on pourrait malheureusement le multiplier à l'infini, en étudiant chaque rue de la vieille capitale. (M. Marius Barbeau déplorait justement, dans *La Presse* du 18 mars, la disparition "des deux vieilles maisons de la rue Buade, autrefois adossées au rond-point de la Basilique — le presbytère Notre-Dame et la maison du notaire".) L'auteur de l'article du *Mail and Empire* avait bien raison, hélas, d'écrire: "Québec qui préfère ne "plus être elle-même, se comporter selon son âge, "se contente plutôt d'être une ville à la *Flapper* "évaporée, dépouillée de dignité, de traditions et "de culture natives".

Mais l'infection n'est pas localisée qu'à Québec; circulant le long des routes et des voies de chemins de fer qui sont les veines de notre organisme ethnique, elle s'est infiltrée jusque dans nos campagnes et même, pour employer le mot de M. Armand Lavergne, dans nos cœurs et dans nos esprits. Partout, sauf dans quelques régions isolées comme l'Ile d'Orléans qui jusqu'ici sont demeurées des sanctuaires de survivance pour nos traditions, on retrouve le panneau-réclame cosmopolite, l'enseigne

banale, l'architecture "boîte-d'allumettes", l'ameublement "espéranto", le goût du clinquant et du truqué, le "hot dog", le "ice-cream cone" et le "chicken-dinner". Et cet état de choses déplorable ne peut être que la manifestation extérieure d'une déformation de notre esprit. Car, s'il est vrai qu'il nous a été imposé jusqu'à un certain point par la force des circonstances, il n'en reste pas moins vrai que nous nous sommes faits les complices de ces circonstances. En tout cas, ces déficiences, jointes à l'emploi des noms géographiques grotesques, à la prononciation défectueuse, à la pauvreté et à l'abâtardissement du vocabulaire, sont des signes évidents qu'il s'agit non pas seulement de conserver mais aussi, dans certains cas, de reconstituer, mais aussi, sur certains points, d'accentuer la physionomie particulière de toute la province, urbaine et rurale, physique et morale.

"Pays français, visage anglais", écrivait M. l'abbé Lionel Groulx dans *Le Devoir* du 2 décembre dernier! Si nous n'avions pas une foi inébranlable dans le pouvoir de réaction et de résistance dont notre peuple a donné, dans le passé, tant de preuves éclatantes, nous serions tenté de prédire que dans cinquante ans, au train où vont les choses, avec les facilités sans cesse grandissantes de communications et d'échanges, (radio, auto, magazine, cinéma, train, etc.), on pourrait écrire de notre province: "Pays anonyme, visage anonyme".

Et cette physionomie particulière de notre province, qu'il s'agit tout à la fois de conserver, de reconstituer et d'accentuer, est-elle française ou canadienne-française? Voilà une question délicate mais nécessaire. Elle est délicate parce qu'il ne faut pas que la réponse puisse froisser les prétentions légitimes des partisans du terroir ou celles, non moins légitimes, des francophiles; elle est nécessaire parce que, comme je l'écrivais au début de cet article, il est temps d'orienter dans un sens ou dans l'autre la campagne que l'on vient d'entreprendre.

Pour notre part, nous nous faisons un point d'orgueil national d'affirmer que la physionomie particulière de notre province, dans son ensemble, est canadienne-française. Certes, et il convient d'en être fier, nous portons en nous les caractéristiques de notre ascendance française; le géographe français Raoul Blanchard nous le rappelait, en novembre dernier, dans sa causerie au Ritz-Carlton. Mais le rude climat de notre pays, l'attachement à la foi de nos pères, la conservation de nos mœurs patriarcales, l'assimilation par le mariage de groupes importants d'Écossais, d'Irlandais et d'Allemands, le contact de nos compatriotes de langue anglaise, le voisinage de la civilisation américaine dont l'influence nous a été utile à bien des points de vue (hygiène, vulgarisation des inventions modernes, etc.), ont façonné en nous un type ethnique bien distinct dont nous n'avons pas à rougir. Nous

avons, ou tout au moins nous avons, une architecture, des arts paysans, des us et coutumes, un costume national, des traditions, des mœurs et des expressions de langage pleines de saveur qui sont ou étaient la juste expression "des particularités de la race canadienne-française". Il faut donc, tout en continuant à emprunter afin de l'assimiler ce qu'il y a de meilleur chez les Français, les Anglais et les Américains, cesser d'emprunter leurs noms. N'ayons pas peur d'être ce que nous devons être: des Canadiens français. N'ayons pas peur de donner, à notre pays canadien-français, un visage canadien-français.

Cette physionomie canadienne-française de la province, comment la conserver, la reconstituer, l'accentuer? Des suggestions très intéressantes ont été faites: lutte contre le "jargon du Palais", épuration de la langue judiciaire, enseignes françaises, mets du pays et ameublement du terroir pour les hôtelleries, formation de syndicats d'initiative, création d'un Conseil du Tourisme, exercices de vocabulaire et de diction dans les écoles, les couvents et les collèges, "grand ménage national" dans nos campagnes à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste, re francisation de notre carte géographique, institution d'une Ecole Provinciale de Tourisme pour la formation de guides historiques, fondation d'une Ecole de Cours d'hôtellerie, concours pour arrêter un type d'architecture canadienne-fran-

çaise adapté aux besoins d'aujourd'hui et aux différents genres d'édifices, particuliers et publics, ruraux et urbains, concours locaux, régionaux et provinciaux pour améliorer l'esthétique de l'habitation, l'architecture et l'ordonnance des bâtiments de ferme, etc. Des mouvements excellents ont été déclenchés: campagne de l'Association des Hôteliers, campagne de la Société des Arts, Lettres et Sciences de Québec, campagne de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, semaines de bon parler français dans les collèges, projet de reconstitution d'un village canadien-français du XVIII^{ème} siècle pour célébrer le troisième centenaire de la ville des Trois-Rivières, création de l'Ecole des Arts domestiques, etc.

Mais, il faudrait recueillir toutes ces suggestions, en provoquer d'autres, les trier et les mettre à exécution; il faudrait coordonner le travail de ces mouvements de propagande, le stimuler et l'orienter dans la direction que nous avons indiquée. Ce sont là les pièces du casse-tête qu'il faut mettre à l'endroit et assembler. La tâche n'est pas facile. Pour la mener à bonne fin, il faudra peut-être avoir recours au plan suggéré, dans *Le Canada* du 7 décembre 1932, par M. Olivar Asselin: la nomination d'un directeur général du tourisme qui, assisté d'un conseil bénévole ayant droit à des frais de déplacement d'un minimum déterminé, et utilisant les organismes officiels ou semi-officiels existants et

les syndicats d'initiative à créer, saurait imprimer au mouvement une direction unique.

C'est à ce prix seul que le casse-tête deviendra une belle image où apparaîtra, dans toute sa pureté, le véritable visage, le visage canadien-français de la province de Québec.

Paul GOUIN

L'ENQUÊTE SUR LE PRIX DU CHARBON

Il paraît que le rapport viendra. Il viendra avec la brise parfumée du printemps ou de l'été, alors que le chauffage gratuit du soleil du Bon Dieu fera oublier le prix d'un autre chauffage. Il viendra en même temps qu'un certain monsieur parti en croisière vers les pays chauds, posera son illustre pied sur notre sol enfin dégelé. Il viendra pour apprendre à ce monsieur qu'un peuple de pauvres diables qui pendant six mois s'est serré la ceinture pour payer une dime de 3 à 4 piastres par tonne de charbon n'est, en somme, qu'un peuple de mauvais grognons et que lui, le grand charbonnier, est aussi innocent que l'agneau qui, pour lors, bêlera à travers les prés fleuris. Nous souhaitons aux producteurs de lait un meilleur succès avec leur enquête de ces jours-ci. Dans un certain monde d'Ottawa, où l'on ne sait pas grand'chose, on sait pourtant, à ce qu'il paraît, qu'autrefois, dans un ancien empire, pour amuser et contenir un peuple de mauvaises têtes, ses maîtres lui fournissaient du pain et des cirques. Que l'on prenne garde cependant de ne prodiguer que du mauvais cirque et de la féroce comédie à un peuple qui manque de pain.

L'histoire

Arrière-plans d'histoire américaine

Si l'on néglige pour le moment ce que l'on sait de l'histoire des Indiens de l'Amérique, trois grandes nations apparaissent aux origines des Etats-Unis: l'Espagne, la France et l'Angleterre. L'Espagne a découvert, évangélisé et colonisé le sud-ouest, la France, à qui il faut joindre le Canada français, a joué le même rôle dans le centre (du nord au sud), et dans le nord-ouest; l'Angleterre, s'est établie dans l'est, sur les côtes de l'Atlantique. Des trois, seule l'Angleterre est restée, si l'on peut dire que les Américains d'aujourd'hui sont encore de la famille anglo-saxonne. Les deux autres, éliminées par les armes ou par les traités, avaient eu cependant le temps de fonder des villes et des villages sur leurs territoires respectifs et d'en dresser les premiers cartes. Les vestiges de l'occupation espagnole ou française sont nombreux aux Etats-Unis. Les Américains de nos jours en sont très curieux. L'administration des divers Etats se préoccupe de relever, parfois à grands frais, les ruines des forts ou des missions d'autrefois; les *Sociétés historiques* ne cessent de faire des recherches sur les hommes et les choses d'alors:

leurs volumineux rapports en font foi. Des revues universitaires portent aussi leur attention de ce côté. Nous tombions récemment sur un fascicule de *Mid-America*, organe de l'Université Loyola de Chicago, qui contenait une liste des monuments élevés dans le seul Michigan à la mémoire des découvreurs et missionnaires français. D'ailleurs une large part de la littérature historique aux Etats-Unis porte sur ces origines. Les missions espagnoles de la Californie ont trouvé leur historien en un Père Franciscain de Santa-Barbara (Father Z. Engelhardt), et l'œuvre de la France fait le sujet de *France in America* de Thwaites et de *America and French Culture* de Jones, pour ne signaler que ces deux livres, Le roman même y a trouvé matière et le volume de Willa Cather: *Death comes for the Archbishop*, montre quel admirable parti on peut tirer de la présence, sur un même point du pays, des trois civilisations affrontées.¹

Au surplus, c'est un des charmes du voyage dans le centre et l'ouest des Etats-Unis, que ce souvenir des deux grandes nations catholiques, qui plane partout..... malgré le protestantisme ou l'indifférence religieuse des populations. Le Cana-

¹ *Le Travailleur*, Worcester, Mass. a publié, l'an dernier, une suite nombreuse de recensions d'ouvrages parus aux Etats-Unis, sur les exploits des Français en Amérique: ce sont des livres d'histoire proprement dite ou des romans.

dien n'a avec l'Espagnol que la communauté de la foi; avec la France, il a de plus celle du sang. Aussi ne peut-il pas séjourner dans le Missouri ou l'Orégon, à plus forte raison en Louisiane, sans se sentir ému: ses ancêtres ont passé par là et y ont vécu, parfois bien avant ceux des américains d'aujourd'hui.

Il suffit de porter un œil attentif sur une carte des Etats-Unis, pour lire, au centre et à l'ouest, des noms français que les Américains d'aujourd'hui n'y ont pas mis d'eux-mêmes. De la Nouvelle-Orléans à Boisé ou Duluth, et de Vincennes à Lamy, ce sont des Français du XVIIe, du XVIIIe et du XIXe siècle que ces noms rappellent: je me suis laissé dire qu'il y en a 1,800 sur la carte des Etats-Unis, jusque dans la lointaine Californie. Si l'on excepte la Nouvelle-Angleterre, où les Canadiens se sont groupés,² et l'Acadie louisianaise, où la langue française survit, elle a presque totalement disparu des autres points du territoire où il y avait autrefois des Français: elle n'a pu résister à la marée de l'immigration. Mais il est touchant de voir combien l'élite des divers Etats, où des Français ont jadis vécu, s'intéresse à ces pionniers et recherche avidement les traces qu'ils ont laissées.

Dubuque, la Prairie du Chien, Trempealeau,

² Il faudrait y joindre quelques villes des alentours de Chicago: Bourbonnais, Kankakee, etc.

Pépin, sur le haut Mississipi; les lacs Cœur d'Alène et Pend d'oreille, la Grande Coulée et les Dalles du fleuve Colombia, la ville de Boisé trahissent par leurs noms la nationalité de leurs découvreurs ou fondateurs. L'ancien territoire de l'Orégon, qui comprenait les deux Etats d'Orégon et de Washington et la moitié de la Colombie anglaise, se rappelle ses premiers évêques—tous les trois Canadiens—Mgr Magloire Blanchet, Mgr Norbert Blanchet, Mgr Demers—et ses premiers missionnaires Oblats, établis à Yakima dès 1848. En Californie, on me dit que la petite ville de Woodland, près de Sacramento, est peuplée de descendants de Canadiens, qu'un abbé Brouillet venait visiter autrefois, de temps en temps. Pendant de longues années, il y eut une colonie canadienne à San-Francisco³ et à Los Angeles. Et ce n'est que le mois dernier que s'éteignait à El Cajon, parmi les Indiens du sud de la Californie, un prêtre canadien, M. Eugène Lapointe, qui avait vécu 38 ans parmi eux.⁴

³ A San-Francisco, dans le vieux cimetière de la mission *Dolorès*, sur une pierre tombale, je lis l'épithaphe d'Henry Valley, (Henri Vallée, évidemment), né en 1813, à *Verchère*, *Lower-Canada*, et mort à San-Francisco en 1884.

⁴ Que dire des innombrables couvents ou hôpitaux confiés à des communautés de fondation canadienne. Tout le long du littoral du Pacifique, on trouve les sœurs de la Providence, des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, pour ne parler que d'elles.

Passons maintenant au Nouveau-Mexique et au Colorado. Le premier évêque de Santa Fe et le premier évêque de Denver furent deux Français venus d'Auvergne, qui attirèrent dans leurs diocèses toute une pléiade de prêtres de leur patrie.

Saint-Louis est une ville de fondation française et canadienne: la façade de l'ancienne cathédrale montre encore des inscriptions françaises gravées dans la pierre. A quelques lieues plus bas, sur le Mississipi, la petite ville de Ste-Geneviève compte de nombreux descendants des Vallée, des Pratte, des Moreau. Presque en face, sur l'autre rive, Kaskaskia, la Prairie du Rocher, le fort de Chartres rappellent l'époque française. L'Etat de l'Illinois a restauré autant qu'il était possible le vieux fort, construit par le montréalais Duguay de Boisbriant, qui s'y maintint jusqu'en 1765.

Et puis voici, dans le Kentucky, *Louisville*, ainsi nommée en l'honneur de Louis XVI, et où Mgr Flaget, sulpicien français, transporta le siège épiscopal qu'il avait fondé à Bardstown, au début du XIXe siècle. Plus au nord, Vincennes, dans l'Indiana, a eu comme premier évêque un autre Français, Mgr Bruté de Rémur.

Nous n'en finirions pas, si nous voulions tout dire. Mais nous ne pouvons passer sous silence l'œuvre des sulpiciens français de Baltimore. Ils y arrivèrent à la fin du XVIIIe siècle. Leur influence a été incalculable sur la formation du clergé

américain. Et encore une fois, nous avons à peine effleuré le sujet, et nous avons de propos délibéré laissé de côté la Nouvelle-Angleterre, l'Ohio, la Louisiane, le Texas...

* * *

Pour finir, disons un mot de quelques héros français chers aux Américains: Saint Louis, Jeanne d'Arc, Thérèse. Saint Louis a sa statue équestre, en face du musée d'art, sur une élévation qui domine toute la ville qui porte son nom. On ressent un choc et une vive émotion de l'apercevoir là, lui, un roi, un saint du moyen-âge, au centre de la grande république moderne.

Jeanne d'Arc est encore mieux connue. Ses statues se dressent à New-York, comme à Portland en Orégon, comme à San-Francisco. Ici, elle est à cheval et semble surveiller la Porte d'Or. Elle se profile sur un palais de marbre blanc, réplique du palais de la Légion d'honneur à Paris, et qui sert de musée d'art. Le paysage est incomparable. Les bâtiments sont un mémorial de la Grande Guerre, offert à San-Francisco par une riche famille française. Il y a encore une Jeanne d'Arc dans la splendide cathédrale de Saint-Louis, il y a une Jeanne d'Arc dans un des grands vitraux de la chapelle du collège naval d'Annapolis...

Et Thérèse de Lisieux, me demandez-vous? Elle est partout. Impossible d'entrer dans la moindre église sans l'y trouver. Même à *Isleta*,

petit bourg indien du Nouveau-Mexique, nous l'avons vue voisinant avec des saints des âges apostoliques, habillés d'étoffes voyantes. Elle seule gardait un austère costume, mais sa popularité ne semblait pas en souffrir.⁵

Ainsi la France, par ses saints, continue la tâche de sanctification commencée, il y a plus de trois siècles, par ses fondateurs et ses missionnaires, sur l'immense terre d'Amérique.

Olivier MAURAUULT, p.s.s.

⁵ Il faudrait ajouter Lafayette, mais en le mettant dans une autre catégorie.

DU BON TRAVAIL

L'œuvre de la *Ligue d'Action nationale* est avant tout la publication de la revue. Mais nos directeurs sont prêts aussi à payer de leur personne. Plusieurs d'entre eux l'ont déjà fait. Voilà deux fois au moins, depuis quelques mois, que M. Esdras Minville, président de la *Ligue*, prend part à des manifestations de jeunes patriotes; à chaque occasion, il a apporté aux jeunes l'appui de sa chaude parole. A une demi-heure radiophonique de la Société Saint-Jean-Baptiste, M. Arthur Laurendeau a donné une brillante causerie. M. l'abbé Lionel Groulx s'est aussi fait l'interprète de notre groupe au poste CKAC et a parlé en faveur de la revue. Nos directeurs, débordés de travail, pris par mille et une besognes, trouvent cependant le temps de donner un coup de main à droite et à gauche. Quand il s'agit du bien de la collectivité, ils n'hésitent pas.

Presse de langue française et services de traduction

Le mardi, 21 mars 1933, le ministre des Finances, M. E. N. Rhodes, prononçait son second discours du budget. Le texte contenait près de 80 pages, grand format. Les journaux en reçurent la première partie — l'exposé de la situation financière — pendant la matinée du même jour. Et dans l'après-midi on remit aux courriéristes parlementaires les changements aux impôts et les modifications tarifaires. Le tout, est-il besoin de le dire, en anglais. Document formidable au triple point de vue de son importance intrinsèque, de son caractère technique et de sa longueur. Le fait remet d'actualité le problème toujours en souffrance de la presse de langue française en face des services officiels de traduction.

Le public ignore trop les difficultés que nos journaux doivent surmonter pour donner à leurs lecteurs le même service de renseignements que les journaux de langue anglaise. A certaines heures, les journalistes ne parviennent à publier la nouvelle qu'à force de travail, de rapidité, d'endurance, d'ingéniosité et d'entr'aide entre correspondants de

différents journaux. Combien d'exemples ne pourrions-nous pas donner pour illustrer la situation inférieure et parfois humiliante faite aux journalistes de langue française lorsqu'il s'agit de la nouvelle politique et de l'information parlementaire.

Chaque jour, nous avons des preuves de plus en plus convaincantes que le Canada est en voie de devenir un pays unilingue. S'agit-il d'une déclaration officielle, on la remet en anglais aux journalistes. Un ministre veut-il annoncer une nomination, il ne manque pas de se servir uniquement de l'anglais. Tient-on une conférence impériale à Ottawa, on improvise hâtivement un service de traduction qui, forcément, ne peut pas fournir à nos journaux tout le matériel dévolu à la presse anglaise. Y a-t-il une conférence interprovinciale, les communiqués arrivent en anglais. Pendant ce temps, les journaux de langue anglaise reçoivent des textes au point. Ils ont donc de bonne heure une *copie* complète, tandis que nos journaux ont des traductions tardives et forcément imparfaites.

La presse est aujourd'hui le principal point de contact entre l'élus et l'électeur. Lorsqu'un ministre fait une déclaration à la presse, il s'adresse au lecteur. Donc au peuple. Et l'homme d'Etat doit avoir pour la presse les égards qu'il a pour le peuple. La presse qui a conscience des services qu'elle rend, et soucieuse de conserver ses droits, doit donc réclamer sans cesse des textes bilingues. Autrement elle se

trouve, vis-à-vis de la presse de langue anglaise, dans un état d'infériorité notoire. Elle subit une injuste concurrence. Ils sont nombreux ceux qui, à l'heure actuelle, parlent facilement au parlement fédéral de juste et d'injuste concurrence: *fair and unfair competition*. Pourquoi ne s'occupent-ils pas de nos journaux? Ce qui manque chez nos hommes publics de langue anglaise, c'est une éducation vraiment canadienne. Le bilinguisme, pour eux, c'est l'affaire des Canadiens français.

Les journaux comptent aussi, pour leur information, sur une foule de rapports ministriels. Ils ont pareillement besoin des rapports des commissions et des services techniques. Surtout ils veulent avoir, au jour le jour, de bons renseignements statistiques. Le gouvernement met à leur disposition, ainsi qu'aux personnes qui en font la demande, une longue liste de publications. Bon nombre d'entre elles ne paraissent qu'en anglais. D'autres sont publiées dans les deux langues officielles, il est vrai, mais la version française est tellement en retard sur l'anglaise qu'elle perd de son utilité et de sa valeur d'actualité. Dans cette dernière catégorie mentionnons: les rapports du bureau fédéral de la statistique, le journal des débats, les publications du ministère de l'Agriculture.

De tout temps, on s'est plaint de l'insuffisance des services de traduction. Mais, depuis deux ans, les griefs se sont accrus, et avec raison. On a aboli

les services de traduction au ministère des Finances et à la Commission des Chemins de Fer; on a réduit le nombre des traducteurs au ministère de la Marine au ministère de l'Intérieur, aux Communes. Il est étrange que l'on ait voulu économiser sur les frais de la traduction alors que maints rapports, documents, déclarations et communiqués, qui devaient être traduits, ne le sont pas. Le gouvernement devrait comprendre qu'il ne peut pas économiser dans le coût des services de traduction tant que pleine justice ne nous sera pas rendue. Pour remédier à cet état de choses, on voudrait centraliser tous les services de traduction. Le projet est à l'étude depuis deux ans. Mais il faut bien se demander si la centralisation fera disparaître les causes de mécontentement. C'est à la presse d'exiger plus d'égards de la part des autorités fédérales. Qu'elle parle! On la craint.

Léopold RICHER

L'EXPÉDITION DE LA REVUE

Plusieurs abonnés se plaignent que les numéros de la revue ne leur parviennent pas régulièrement. Nous nous excusons de ces ennuis. Des instructions ont été données aux expéditeurs et au bureau de poste pour que la livraison se fasse avec le plus d'attention possible. Ceux qui auraient de nouveaux sujets de plainte sont priés de s'adresser directement au secrétariat de la Ligue, à la Palestre Nationale, 840, rue Cherrier, Montréal.

Regard d'ensemble sur deux encycliques

(Deuxième partie)

Néanmoins, dans l'encyclique *Quadragesimo anno*, il est certains points où le Pape actuel, en face de l'évolution profonde de l'ordre économique, développe et précise avec un soin tout particulier la pensée reconnue de l'Eglise.

* * *

Le capitalisme tient de nos jours, dans la société, une place à la fois prépondérante et discutée. Comment, d'après les principes d'une saine philosophie, faut-il apprécier pareil régime ?

Citons les paroles mêmes de Pie XI: "Ce régime, Léon XIII consacre tous ses efforts à l'organiser selon la justice; il est donc évident qu'il n'est pas à condamner en lui-même. Et, de fait, ce n'est pas sa constitution qui est mauvaise; mais il y a violation de l'ordre quand le capital n'engage les ouvriers ou les prolétaires qu'en vue d'exploiter à son gré et à son profit personnel l'industrie et l'organisme économique tout entier, sans tenir

compte ni de la dignité humaine des travailleurs, ni du caractère social de l'activité économique, ni même de la justice sociale et du bien commun.¹

Le Pape dénonce, dans son encyclique, trois abus principaux du capitalisme, déjà condamnés par la *Rerum Novarum*, mais en accentuant cette condamnation; c'est-à-dire, le mépris des intérêts moraux et des droits supérieurs des employés; l'insuffisance fréquente des salaires et la méconnaissance de l'un des buts de l'activité économique qui est d'aider les familles ouvrières et, par elles, la société entière; la dictature financière et même politique qu'engendre, au détriment de l'ordre et du bien général, une concentration monstrueuse des richesses.

Nous nous abstenons d'en dire davantage sur cette matière d'une extrême gravité, qui a fait récemment, de la part d'écrivains et d'économistes distingués, l'objet de conférences et d'études élaborées.

Rappelons seulement en trois mots ce que nous avons déjà écrit ailleurs:² à savoir, que l'Eglise ne condamne pas, qu'elle n'a jamais condamné la richesse honnêtement obtenue; que par ses vues sur le travail, le renoncement, l'épargne, elle en

¹ Voir l'encyclique *Caritate Christi* du même Pape, (3 mai 1932).

² *Nouveaux Thèmes sociaux*: "l'Eglise et le Progrès économique"

favorise plutôt, et d'une manière très efficace, l'acquisition; que les classes riches ont leur place naturelle et leur fonction indispensable dans la société. Mais, ce que les Papes réprouvent très fortement, et ce qu'il faut réprover énergiquement avec eux, c'est une sorte de drainage des biens terrestres fait, en quelques mains, par des moyens injustes ou malhonnêtes: drainage qui accuse un odieux mépris de la loi morale et du bien commun; qui rompt l'équilibre des forces et de l'armature sociales; et qui prépare la voie aux pires infortunes privées et publiques.

* * *

Les remèdes nécessaires à de si grands maux, nous ne pouvons les attendre ni de l'individualisme égoïste et accapareur d'où précisément ils sont sortis, ni des théories socialistes trop répandues de nos jours et inconciliables, même sous leur forme modérée, avec les principes catholiques.

Pie XI, dans son encyclique, fait une étude très nette, quoique sommaire, de ces théories. Distinguant le parti socialiste avancé, appelé *communisme*, du parti modéré qui a gardé le nom de *socialisme*, il montre combien le parti communiste est radical: radical dans son but qui est "une lutte des classes implacable et la disparition complète de la propriété privée"; radical dans ses méthodes faites de violences, de subver-

sions et de massacres. Puis le Pape déplore, avec une douleur profonde, l'insouciance et l'aveuglement de la plupart des pouvoirs publics qui semblent fermer les yeux sur un tel fléau, au lieu d'en empêcher la propagation et de chercher à en supprimer les causes.

Quant au parti socialiste modéré, lequel en général "ne rejette ni la lutte des classes ni la suppression de la propriété, mais se contente d'apporter quelques tempéraments", Pie XI déclare qu'on ne peut faire de compromis avec lui; que sa conception de la société, basée sur les seuls intérêts d'ici-bas et sur le sacrifice de la liberté et de la dignité de l'homme créé pour Dieu, est contraire à la vérité chrétienne; qu'on "ne peut être en même temps bon catholique et vrai socialiste."

* * *

Ce qui s'impose donc, c'est une restauration de l'ordre social où l'esprit chrétien atteigne et pénètre tous les facteurs du mouvement économique.

Et pour commencer par l'État, Pie XI (comme Léon XIII), tout en repoussant l'idée socialiste et collectiviste, reconnaît, certes, au pouvoir civil, à l'encontre du système individualiste, le droit et même le devoir d'intervenir dans le domaine social. C'est, pour lui, un rôle de haute politique chrétienne. Mais cette intervention, aux yeux du Chef de l'Eglise, est "supplétive", et elle ne se

justifie que par l'insuffisance des initiatives privées. "L'objet naturel, dit Pie XI, de toute intervention de l'Etat en matière sociale est d'aider les membres de la société, et non pas de les détruire ni de les absorber. Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance; elle pourra dès lors s'acquitter plus efficacement des fonctions qui n'appartiennent qu'à elle seule, parce qu'elle seule peut les remplir: diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité."

Dans l'accomplissement de cette tâche, c'est, pour les pouvoirs politiques, une obligation grave de s'employer, par des lois sages et des mesures appropriées, à établir tout l'ordre social et économique sur des fondements de justice et d'équité; à prévenir cette lamentable rupture d'équilibre qui étale sous nos yeux, au milieu de la misère des foules, une accumulation scandaleuse des biens de la fortune dans les coffres de quelques profiteurs.

Or, l'équitable répartition de ces biens demande que des gages raisonnables soient payés par les employeurs à leurs employés.

Il arrive, fait observer Pie XI, que, dans le monde du travail, on se rende coupable, de part et d'autre, de prétentions injustifiées. Du côté des ouvriers, le cas n'est pas rare de revendications outrancières dictées par des théories socialisantes

et traduites dans un langage de passion et de haine. Du côté des patrons, le capital s'est fait, de sa puissance démesurée, un moyen trop souvent injuste d'entasser des profits énormes au détriment de la classe des travailleurs.

Abordant la question du juste salaire, déjà Léon XIII avait attiré l'attention publique sur deux vérités primordiales, savoir: que, dans toute convention, entre patrons et ouvriers, c'est la justice qui doit régler la rémunération du travail; et que, pour être juste, cette rémunération doit être telle qu'"elle suffise à procurer la subsistance d'un ouvrier sobre et honnête." Pie XI fait un pas de plus, et, développant la pensée de son prédécesseur, il ajoute "qu'on ne devrait épargner aucun effort en vue d'obtenir, pour les pères de famille, une rétribution qui leur permette de faire face aux charges normales du ménage."

C'est donc le salaire familial qui est ici demandé.

L'est-il au nom de la justice commutative, de laquelle relève sûrement le salaire dû à l'ouvrier-individu; ou plutôt simplement en conséquence d'une autre justice liée immédiatement à la prospérité générale et dont les termes impliquent l'idée d'une législation et d'une administration propres, en définitive, à assurer, au moins par devoir d'équité¹ et par fonction d'une certaine

¹ L'équité, enseigne saint Thomas, Som. Théol. (II-11, Q. LXXX), est une vertu annexée à la justice ou l'une de ses formes secondaires.

justice distributive¹ dans le partage des biens économiques, une proportion convenable ?

Avant la dernière encyclique, des hommes de doctrine très réputés tels que l'Eminentissime Zigliara, auteur d'un ouvrage célèbre de philosophie, et le Très Révérend Père Janvier, illustre Conférencier de Notre-Dame de Paris, exprimèrent une opinion conforme à ce dernier avis.

Depuis l'intervention de Pie XI, des théologiens et des sociologues également distingués, en grand nombre, inclinent décidément vers l'avis contraire. Il en est même qui considèrent la question comme finalement résolue. Et ils s'appuient sur ces paroles du Pape² "On doit payer à l'ouvrier un salaire qui lui permette de pourvoir à sa subsistance et à celle des siens, une rétribution assez ample pour répondre décemment aux charges communes du foyer. Que si ce résultat, dans les circonstances présentes, n'est pas toujours réalisable, la justice sociale demande l'introduire le plus rapidement possible les changements qui assureront ce salaire à chaque ouvrier adulte."

Tout en épousant la cause d'un salaire familial

¹ S. Thomas (Ibid. Q. LXI, art. 1 ad 3), reconnaît que la justice distributive, attribut du pouvoir politique, peut s'exercer secondairement par l'autorité d'une personne privée, donc, par exemple, d'un patron en faveur de sa famille industrielle.

² Encyclique *Quadragesimo anno*.

dû en justice stricte, le Révérend Père Du Passage ¹, directeur des *Etudes* des Pères Jésuites, mentionne une objection que l'on peut faire à cette doctrine. Et lui-même semble concéder que le terrain où se place l'opinion de la justice commutative en faveur d'un tel salaire n'est pas regardé par tous comme absolument fixe et sûr, et que la porte, au regard de plusieurs, reste ouverte à la question d'un supplément ajouté à la rétribution personnelle.

Ce qui paraît hors de tout doute, c'est que refuser de payer le salaire familial lorsque l'état de l'industrie permet de le faire, est abusif, illicite. Et nous estimons pleinement conforme aux dispositions de la divine Providence que l'ouvrier, par son travail, puisse subvenir aux besoins de sa famille. Or, l'un des moyens d'amener ce résultat d'importance capitale, c'est une base d'entente et une collaboration pacifique entre employeurs et travailleurs, entre syndicats patronaux et syndicats ouvriers.

* * *

Nous venons de mentionner les *syndicats*.

Depuis que Léon XIII formula sur ce sujet sa pensée, la Sacrée Congrégation du Concile, ayant à juger un différend survenu dans le monde industriel du Nord de la France, a déclaré les Syndicats

¹ *Notions de Sociologie*, pp. 78-80.

catholiques "moralement nécessaires". De son côté, Pie XI, envisageant cette question dans toute l'ampleur des principes qui la gouvernent, enseigne que les unions ouvrières sont très désirables, que la nature elle-même invite à les fonder, mais qu'elles sont libres. "Comme les habitants d'une cité ont coutume de créer, aux fins les plus diverses, des associations auxquelles il est loisible à chacun de donner ou de refuser son nom, ainsi, dit le Pape, les personnes qui exercent la même profession gardent la faculté de s'associer librement, en vue de certains objets qui, d'une manière quelconque, se rapportent à cette profession". "L'homme, poursuit le Saint Père, est libre de créer pareilles sociétés d'ordre et de droit privé."

A ce propos, voici ce qu'écrit le Père Du Passage que nous avons déjà cité: "Beaucoup voudraient contraindre les ouvriers à entrer dans une formation unique, rendre en tout cas l'adhésion à un syndicat obligatoire pour quiconque exerce un métier. Ce serait retourner aux disciplines bien rigides des corporations anciennes..... Aussi la doctrine catholique sociale, soucieuse pourtant d'organiser les professions, n'a-t-elle point voulu de cette obligation universelle, et sa devise est plutôt: l'association libre dans la profession organisée."

Pie XI, en effet, souhaite vivement que s'organisent, en vue de la restauration sociale désirée,

des corps professionnels guidés, non par l'égoïsme des intérêts, mais par les normes régulatrices du bien commun.

Nous ne faisons que signaler en passant ce point très grave sur lequel appuie le Souverain Pontife. Et, sans contredire la doctrine de la liberté individuelle établie plus haut, nous tenons tout particulièrement, surtout en présence des organisations ouvrières neutres, à souligner l'importance grandissante, la nécessité morale même des syndicats catholiques.

En quelques milieux, le danger de la neutralité religieuse professionnelle n'est peut-être qu'éloigné. Ailleurs, et en réalité dans presque tous les pays, il est prochain, imminent.

D'autre part, nous savons quels considérables avantages, matériels et moraux, peuvent retirer de la coopération, bien concertée, le capital et le travail industriel, ainsi que les diverses formes d'exploitation agricole.

C'est donc partout, spécialement chez nous, une chose très sage, et qui répond incontestablement aux vues précises et aux directions formelles de l'Eglise, que de louer, d'encourager, de favoriser effectivement et "de toute manière", dit Pie XI¹ le syndicalisme catholique.

Et ces groupements syndicaux où les membres

¹ Encyclique *Singulari quadam* (24 sept. 1912).

forment leurs cadres, alignent leurs rangs, discutent leurs intérêts, se garderont d'autant mieux des périls auxquels pareille concentration de forces les expose, qu'on aura, davantage, soin de cultiver en eux, avec l'esprit de solidarité professionnelle, le souci élevé des biens d'ordre moral sans lequel les hauts salaires ou les forts revenus n'engendrent que de basses convoitises.

Léon XIII l'avait déjà noté. Pie XI y insiste à son tour en proclamant, pour tous, la nécessité de solides convictions religieuses, d'une rénovation efficace de l'esprit chrétien qui fasse pénétrer dans toutes les classes sociales les principes essentiels et indispensables non seulement de la justice, mais aussi de la charité. "La justice seule, même scrupuleusement pratiquée, peut bien faire disparaître les causes des conflits sociaux; elle n'opère pas, par sa propre vertu, le rapprochement des volontés et l'union des cœurs."¹ C'est à la charité qu'il faut demander cette œuvre, tant souhaitée, de concorde et de paix.

* * *

Animés d'un tel esprit, patrons et ouvriers se montrent disposés à se rencontrer, par leurs représentants, dans des commissions mixtes où se font l'échange des vues, l'examen des difficultés, et

¹ Pie XI, encyclique *Quadragesimo anno* (après saint Thomas.)

où s'accomplit un travail très bienfaisant de compréhension mutuelle, de collaboration, et de bonne entente.

Il ne s'agit pas, dans ces pourparlers, de supprimer le salariat, lequel (déclare Pie XI après Léon XIII) est légitime, mais "de le régler selon les normes de la justice"; le Pape ajoute: "de tempérer aussi quelque peu, dans la mesure du possible, selon les conditions présentes de la vie sociale, le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société!¹ C'est ce que l'on a déjà commencé à faire sous des formes variées, non sans utilité réelle pour les travailleurs et les possesseurs du capital. Ainsi les ouvriers et employés ont été appelés à participer en quelque manière à la propriété de l'entreprise, à sa gestion ou aux profits qu'elle apporte."

Cette expérience sans doute,—les paroles mêmes de Pie XI le supposent,—requiert certaines conditions particulières, certaines circonstances avantageuses qui puissent la rendre praticable et profitable.²

III

Nous n'avons pu, ici, on le comprend, qu'effleurer du regard le sujet très vaste (où se posent

¹ Cf. S. Th. *Som. Théol.* II-11, Q. LXXVIII, art. 2 ad 5.

² Voir dans nos *Thèmes sociaux*, "la Participation ouvrière".

tant de questions angoissantes) traité magistralement, tour à tour, par Léon XIII et par Pie XI.

Les deux encycliques sociales de ces grands Papes, dont l'une prolonge, commente et complète l'autre, ont déjà eu, dans toutes les parties de l'univers civilisé, un immense retentissement. Leur influence ne fera que grandir avec la marche des idées, la complexité des situations, et l'évolution des besoins. Elles s'imposent toutes deux à l'attention du monde, non seulement par l'autorité exceptionnelle de leurs auteurs, mais par la gravité croissante des problèmes qui en sont l'objet, par la justesse des pensées et la puissance des raisonnements qui éclatent en chacune d'elles, par l'opportunité et la sagesse des méthodes qu'elles proposent comme les plus sûrs moyens de faciliter la réalisation de certaines réformes nécessaires et le rajustement de plusieurs rouages très importants du régime économique.

Trois choses sont recommandées, en conclusion de ses enseignements, par Pie XI: l'action dévouée d'une élite de laïques qui se fassent, au milieu des conflits sociaux, les soldats et les auxiliaires de l'Eglise; un choix de prêtres spécialement voués aux études et aux œuvres sociales; et, parmi ces œuvres, celle de former, par des associations, des cercles d'études, des exercices spirituels, les apôtres laïques désirés.

D'admirables organisations, notamment l'As-

sociation catholique de la jeunesse, s'appliquent déjà, avec succès, à cette noble tâche.

Notre Ecole de Sciences sociales de l'Université Laval ne vient-elle pas, de son côté, bien à point pour faire sa part de travail, et pour contribuer, sous la forme qui lui est propre, et selon les exigences de l'un des rôles des Universités catholiques, à accomplir l'une des intentions les plus chères de l'Auguste Pontife régnant ?

Son programme, très varié, n'a pas seulement pour but de communiquer des connaissances. Il tend aussi, par plusieurs des cours établis, à éveiller le sens altruiste, à susciter des vocations sociales, à allumer dans les âmes généreuses le feu sacré de l'apostolat. Il ouvre, devant notre jeunesse avide de dévouement, les avenues d'un zèle particulièrement soucieux de prêter son concours à la hiérarchie, de plaider les causes qu'elle patronne, de soutenir les œuvres qu'elle favorise, et d'aider partout à faire triompher l'idée de la pacification des classes et de la coordination judicieuse des divers éléments dont se compose la société.

Dans une région comme la nôtre où la foi est encore si vive, et où nos maisons d'éducation versent chaque année, à l'armée des bons, tant de jeunes recrues, toutes débordantes de sève, d'aspirations et d'espoirs, les semences jetées en terre par l'Ecole nouvelle ne sauraient rester infécondes. Elles germeront, j'en ai l'intime confiance,

elles grandiront et s'épanouiront en riches moissons d'apôtres, de chrétiens résolus qui, par la prière, l'étude, la parole, la plume, le groupement, par l'influence déclarée ou discrète, se feront une joie de traduire en formules d'action et de salut commun le mot d'ordre lancé aux générations actuelles par Pie XI.

Le Pape veut que, du sein de tous les rangs, de tous les groupes, de toutes les professions, sortent de zélés missionnaires du vrai, de vaillants réalisateurs du bien.

Nous lisions l'an dernier, dans un journal de France¹, la description d'une scène historique peu banale dont Rouen fut le théâtre: scène au cours de laquelle une pensée de foi et de réconciliation fit jaillir soudain, devant le peuple ému, une flamme d'amour là même où, il y a cinq siècles, une flamme de haine mettait le feu au bûcher qui supplicia Jeanne d'Arc.

A une époque où de violents incendies de haine antireligieuse et antisociale ont ravagé, en des milliers d'âmes, les plus purs sentiments et les plus essentielles croyances, c'est pour nous un légitime sujet d'orgueil et une satisfaction profonde de pouvoir dire comment deux Pontifes vénérés, obéissant à une même sagesse immortelle, à un même esprit éminemment apostolique, ont su

¹ *La Croix*, 1 juin 1931.

par leur parole ardente, raviver les cendre éteintes ou refroidies de la charité évangélique, ranimer la flamme des doctrines justes, des vertus courageuses, des inspirations héroïques, qui seules peuvent éclairer les consciences, régénérer les peuples et sauver le monde.

L'Eglise est, dans tous les temps et pour tous les besoins, maîtresse souveraine de vérité, semeuse empressée et infatigable des germes de bien, des principes d'espérance et de vie.

L.-A. PAQUET, *ptre.*

M. ALBERT RIOUX

M. Albert Rioux, président de l'Union Catholique des Cultivateurs de la province de Québec, a bien voulu accepter de faire partie du comité de direction de l'*Action nationale*. Le sens patriotique de M. Rioux, ses connaissances sociales, son dévouement intelligent à la chose publique, en font une précieuse recrue pour notre œuvre. Nous nous réjouissons de son adhésion et l'en remercions vivement.

Les Franco-Ontariens perdront le comté de Russell

Ainsi en ont décidé les membres du comité auquel la Chambre des Communes a confié la tâche de remanier la carte électorale. La population de langue française de l'Ontario compte environ 300,000 âmes, soit un neuvième de la population totale de la province. Comme le tableau suivant le révèle, elle élit actuellement six députés au parlement fédéral, alors qu'elle pourrait en élire huit, si nous avions la représentation proportionnelle:

Comtés	Population totale	Population française
Algoma	46,444	6,716
Essex est	42,676	13,870 (Hon. R. Morand)
Essex sud	35,044	4,516
Essex ouest	83,808	15,336
Kent	54,715	6,529
Nipissing	70,204	32,085 (Dr Hurtubise)
Simcoe est	36,572	7,577
Témiscamingue nord	58,284	22,750 (J.-A. Bradette)
Ottawa	106,077	33,500 (E. R. E. Chevrier)
Stormont	32,524	13,114
Russell	43,831	24,803 (A. Goulet)
Prescott	24,596	19,429 (Elié Bertrand)
Glengarry	18,666	9,209

Aux yeux de la majorité anglo-protestante, la minorité franco-ontarienne a plusieurs torts. Elle

est éveillée et agissante. Elle se cramponne à un irréductible désir de survivance. Elle sort victorieuse d'une lutte scolaire qui durait depuis plus de vingt ans. Elle est tenace, vaillante, forte de toutes les persécutions subies. Cela est plus que suffisant pour que, d'un geste, sans plus de souci de la justice que de la délicatesse, on lui arrache un comté avoisinant la capitale, où il y a évidemment une vie française trop intense.

De ce temps-ci, on parle beaucoup du comté de Russell dans les coulisses parlementaires. Pour aujourd'hui, contentons-nous de rapporter de brefs commentaires que nous avons obtenus de deux députés conservateurs de la province de Québec. On voudra bien remarquer que ce n'est pas notre faute s'ils sont tous deux conservateurs, députés et canadiens-français.

Le premier nous a dit: "Vous nous accusez de permettre que l'on fasse disparaître le comté de Russell. Vous ne connaissez pas le travail considérable qui s'accomplit dans l'ombre. Et vous semblez ignorer que les députés conservateurs de langue française sont aussi désireux que vous de sauvegarder les intérêts de la minorité franco-ontarienne. Aussi, si on vous enlève le comté de Russell, on vous donnera, dans le nord de la province, un comté à majorité canadienne-française. Vous verrez!"

A cela, il est facile de répondre. Si les députés

conservateurs de la province de Québec sont aussi vigilants qu'ils veulent le faire croire, qu'ils veillent donc à fortifier notre influence en Ontario. Ce n'est pas en nous enlevant le comté de Russell pour nous en donner un autre dans le nord de la province, qu'ils travailleront efficacement à consolider nos positions. Ils ne feront que déplacer un comté canadien-français. Ils nous aideraient beaucoup plus sûrement si, tout en nous conservant le comté de Russell, ils nous obtenaient un nouveau comté dans l'Ontario-Nord. Le chiffre de notre population, d'ailleurs, nous y donne droit.

Le second a été encore plus heureux que le premier dans le choix de ses termes: "On pourra critiquer tant qu'on voudra, dit-il, le bill de la redistribution électorale. *Nous répondrons qu'il n'est pas plus cochon que la loi Dillon de Québec*". Ce n'est pas le lieu d'étudier la loi Dillon. Nous sommes certain toutefois qu'elle n'a pas amoindri l'influence électorale de nos compatriotes de la province de Québec. Tandis que le bill de la redistribution, s'il fait disparaître le comté de Russell, portera un terrible coup à la minorité franco-ontarienne.

Et puis, a-t-on jamais organisé un concours entre les deux partis politiques du pays, pour savoir lequel des deux peut être le plus malpropre ?

Léopold RICHER

Le respect du dimanche

L'*Action Nationale* ne peut rester indifférente à la grande cause du dimanche.

Comme catholique, comme patriote, comme citoyen, chacun de ses membres doit s'y intéresser.

Ce sont d'abord les droits mêmes de Dieu qui sont en jeu. Le décalogue est explicite: "Les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement". Qui rejette ce précepte sape la religion à sa base.

Il ruine aussi notre nationalité. Le peuple canadien-français a grandi appuyé sur la foi catholique. La fidélité à nos devoirs religieux fut notre principale force. Elle nous a préservés de l'assimilation, du matérialisme avilissant, des haines de classe. Le dimanche disparu, tout l'édifice de nos croyances et de nos traditions s'écroule.

L'ordre social lui-même en sera ébranlé. Il ne peut reposer que sur une morale ferme. Mais pas de morale sans religion. Et pas de religion sans dimanche.

Hélas, ce n'est pas contre de vains fantômes que la Ligue du Dimanche manifeste. Et s'il paraissait équitable, voici dix ans, de s'attaquer surtout aux étrangers, fauteurs de ce désordre naissant, il n'en est plus ainsi aujourd'hui.

Le mal a gagné notre population. Il est passé des villes dans les campagnes. Les cultivateurs, maîtres de leurs gestes, violent le précepte aussi fré-

quemment que les ouvriers. Ils le font même de façon plus délibérée.

Une réaction vigoureuse et immédiate s'impose. Sinon la transformation morale vers laquelle nous marchons fera d'un peuple, qu'on se plaisait à citer comme un des plus catholiques de l'univers, une nation courbée vers la terre, tout enlisée dans les mesquines préoccupations d'ordre matériel.

Heureusement, il n'est pas trop tard. Notre avenir est encore entre nos mains. Les forces spirituelles dominent encore chez nous. Qu'elles ne s'endorment pas dans un fol optimisme. Qu'elles défendent leur suprématie menacée. Qu'elles descendent dans l'arène et fassent front contre les forces de destruction.

La Ligue du Dimanche sonne le ralliement. Elle invite toutes les associations catholiques à une campagne intense du 30 avril au 7 mai. Elle leur demande, durant cette semaine, un concours actif qui devra se prolonger le long des mois suivants, variant selon les modalités et les ressources de chacune, mais ne cédant pas tant que l'ennemi n'aura pas rendu gorge.

Toutes nos œuvres canadiennes-françaises devraient entendre cet appel.

La petite mais vaillante phalange de l'*Action nationale*, fidèle à son programme, s'empresse de s'enrôler.

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, s.j.

Pour qu'on vive...

Congrès d'éducation nationale

Le mois dernier, l'un de nos collaborateurs lançait ici même l'idée de "congrès d'enseignement pour la formation nationale de la jeunesse". Nous y revenons, le projet nous paraissant d'importance capitale. De toute part les yeux s'ouvrent à la douloureuse réalité de la débâcle canadienne-française. Les esprits sont désespérés; la jeunesse, inquiète, s'interroge, cherche ce qui lui manque, ce qui a manqué à ses aînés, plus ou moins responsables du gâchis. Et, de l'ensemble, il résulte en définitive que si nous sommes en pareille aventure, c'est que, il faut bien en convenir, l'idée nationale n'a pas été efficacement chez nous une idée directrice, l'idée-force qu'elle devrait être dans la vie d'un petit peuple tel que le nôtre.

Et comment l'aurait-elle pu être? Celui qui écrit ces lignes, a posé un jour, à un supérieur de collègue d'enseignement secondaire, cette question: "Si je disais à vos B. A.: "Vous entendez rester Canadiens français? Pourquoi?" seraient-ils en état de justifier leur réponse affirmative par d'autres raisons que des raisons sentimentales, imprécises, vagues?" Et le supérieur a répondu, en toute franchise: "Non!" Cette même question, posez-la aux quatre cinquièmes de nos *professionnels*, et il y a tout à

parier que la réponse ne différera pas sensiblement. Mais alors la cause n'est-elle pas entendue ? Si des jeunes gens, si des hommes de culture classique sont en général incapables d'une donnée précise sur un point de cette nature, sur le fondement même du patriotisme conscient, réfléchi, que pourrait répondre la masse du peuple, et, pour animer et diriger la vie nationale, que possédons-nous d'autre que ce sentiment impuissant et flottant qui s'appelle le patriotisme d'instinct ?

Nous ne sommes point de ceux qui tiennent l'éducation ou l'enseignement public responsables de tous les déficits nationaux. Nous croyons toutefois que l'éducation et l'enseignement tiennent un rôle de premier plan dans la vie d'un peuple, que l'une et l'autre peuvent être le principe de toutes les réformes. Nous ne sommes pas de ceux, non plus, qui ne voient chez nos éducateurs qu'inertie et mauvaise volonté. Nous sommes d'avis, tout au plus, que nos éducateurs sont de leur temps et de leur race et que rien, dans leur formation, ne les prédestine à jouer, eux seuls, le rôle d'initiateurs ou d'éclaireurs. Quand un si grand nombre de nos publicistes ou de nos dirigeants, endormis eux-mêmes ou plus ou moins encanaillés par la partisanerie politique, n'ont su prodiguer à tout notre peuple que le pire des chloroformes, il faut reconnaître, en toute justice, que la tâche des maîtres de notre enseignement n'en a pas été pour autant facilitée.

L'heure est venue cependant où les yeux se dessillent, où de terribles réalités nous imposent la révision des idées et des valeurs qui sont à la base même de notre vie comme nationalité. Avons-nous suffisamment, efficacement enseigné le patriotisme, le devoir national? Non, a dit carrément l'autre soir M. Edouard Montpetit, à la salle du Gesù, lors de la deuxième manifestation des Jeune-Canada. Et l'auditoire a donné raison à l'orateur. Et, sans doute, l'auditoire eût applaudi encore plus unanimement si, au lieu d'avoir l'air de s'en prendre aux seuls collèges, l'orateur eût fait le procès de notre enseignement à tous ses degrés, et de l'enseignement féminin aussi bien que masculin. Les jeunes Canadiennes françaises et les jeunes Canadiens français connaissent-ils en effet l'existence d'un devoir national? Sont-ils en état d'en démontrer le fondement moral, le caractère contraignant? Savent-ils exactement ce qu'ils doivent à la patrie canadienne, à leur province, à leur nationalité? Et, pour rester de leur culture et de leur race, en dépit des sollicitations d'autres milieux et d'autres cultures, sont-ils en état de se donner des raisons satisfaisantes, décisives?

Autant de questions qui doivent être éclaircies, résolues et le plus tôt possible. Car nous n'avons pas le temps d'attendre. La réponse à ces questions ne figurera pas nécessairement demain comme une nouvelle matière aux programmes. Peut-être y

aura-t-il lieu de préparer, à l'usage des maîtres, quelque exposé doctrinal destiné à enrichir la substance de certains enseignements, à tonifier surtout l'atmosphère de toutes les écoles canadiennes-françaises, grandes écoles supérieures et universités comprises. Donc, il nous semble que, sans froisser personne, nous pouvons demander aux autorités dirigeantes de notre enseignement la mise à l'étude de la formation nationale de la jeunesse. Le Canada vient d'accéder à l'indépendance. Les problèmes de la vie nationale se posent sous un angle plus précis. Les Canadiens français traversent une crise, l'une des plus angoissantes de leur histoire. S'il ne s'agit pas, chez nous, d'un enseignement à créer de toutes pièces, l'on n'échappe point, à ce qu'il paraît bien, à la nécessité de s'interroger, de perfectionner, de s'adapter.

Le problème juif

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne savons encore — c'est l'un des inconvénients de la revue mensuelle — quel sort daignera faire la législature québécoise à certain amendement à notre loi de presse. On sait que cet amendement a pour fin expresse de venir à la rescousse d'un groupe ethnique dans la province de Québec: le groupe juif. Il s'agit, en l'espèce, de mettre les Juifs à l'abri de campagnes de journaux menées contre eux

depuis quelque temps. Laissons de côté, si l'on veut, une grave question: celle de la liberté de la presse que l'amendement projeté paraît singulièrement mettre en danger. Nous nous plaçons à un autre point de vue. On se propose, paraît-il, d'enrayer de cette façon un certain mouvement d'antisémitisme. A-t-on réfléchi qu'on prend justement le moyen de déchaîner chez nous ce que l'on prétend réprimer? Le moyen le plus sûr de rendre le Juif suspect, objet d'envie pour le reste de notre population, c'est de faire, du groupe juif, — ce qu'il est déjà trop — une tribu de privilégiés, une caste d'"intouchables". Qu'on tente l'aventure et l'on verra. Nous sommes même étonné de voir les Juifs, qui d'ordinaire ne manquent pas d'esprit, s'embarquer ou se laisser embarquer en cette galère.

A ceux de nos compatriotes toujours plus ou moins en velléité d'antisémitisme, nous dirons, en toute franchise, pour calmer leurs ardeurs belliqueuses, qu'il n'y a de problème juif en ce pays que parce que nous l'avons voulu et ne cessons de le vouloir. L'antisémitisme, non seulement n'est pas une solution chrétienne; c'est une solution négative et niaise. Pour résoudre le problème juif, il suffirait aux Canadiens français de recouvrer le sens commun. Nul besoin d'appareils législatifs extraordinaires, nul besoin de violence d'aucune sorte. Nous ne donnerions même pas aux nôtres ce

mot d'ordre: "N'achetez pas chez les Juifs!" Nous dirions simplement aux clients canadiens français: "Faites comme tout le monde, faites comme tous les autres groupes ethniques: achetez chez vous!" Nous dirions ensuite aux commerçants canadiens-français: "Ayez un certain sens des affaires; ne laissez pas les Juifs accaparer tout le commerce de gros; améliorez vos méthodes; ayez une certaine volonté d'attirer et de satisfaire le client..." Eh, oui, voilà à peu près tout ce que nous dirions. Et que, par miracle, notre mot d'ordre fût compris et exécuté, et, dans six mois, un an, le problème juif serait résolu, non seulement dans Montréal, mais d'un bout à l'autre de la province. De Juifs, il ne resterait plus que ce qui pourrait subsister entre soi. Le reste aurait déguerpi, se serait forcément dispersé, pour chercher sa vie en d'autres occupations que le commerce.

Mais voilà! Cela supposerait chez le commerçant et le client canadiens-français une certaine dose de sens commun et d'esprit d'initiative et aussi le sentiment de l'élémentaire solidarité nationale. Ce sentiment qui ne manque pas d'ordinaire aux peuplades sauvages, nos gens le possèdent-ils? L'éducation de famille, l'école songent-elles à le développer? Dans la formation que donnent nos petites et nos grandes écoles commerciales, le *national* entre-t-il pour quelque chose?

La monnaie bilingue

Il faut y revenir pour la haute signification qui s'attache à cette conquête. Le dernier débat à la Chambre des Communes a été lamentable, ainsi qu'il fallait s'y attendre avec le mesquin esprit de parti qui domine encore un trop grand nombre de députés canadiens-français. Un conservateur, dégoûté du spectacle, disait à l'un de nos amis: "M. Bennett, j'ai raison d'en être persuadé, est gagné à l'idée d'une monnaie bilingue; mais vraiment il ne faudrait pas que les nôtres lui servissent une couple de débats comme celui de l'autre jour pour qu'il les envoyât promener". Ce fut simplement désolant. On se serait cru aux beaux jours de 1905, alors que, les députés anglo-canadiens gardant un digne silence, les Canadiens français de la Chambre se levaient l'un après l'autre pour nier, démolir avec véhémence tout droit du français dans l'Ouest canadien. L'autre jour, l'on n'est pas allé jusqu'à cette abjection. Mais quand il aurait fallu se mettre d'accord, faire front uni pour une suprême victoire, ou plus simplement se taire, il s'est trouvé encore quelques députés canadiens-français qui, sous le regard amusé et probablement dégoûté de leurs collègues anglophones, ont passé leur temps à se chamailler, à débiter des palabres de hustings, à se chercher de vulgaires querelles de partisans. C'est ainsi que ces gens-là, que nous payons 3 à 4 mille

piastres par session, entendent le service des intérêts nationaux. Politiciens bavards et inféconds qui n'ont pas l'air de s'apercevoir de ce qui se passe chez eux. Et pourtant de simples borgnes pourraient se rendre compte qu'une opinion, qu'une génération grandit qui veut de l'action, de l'action positive et qui est lasse, profondément lasse de tous ces verbaux-mécaniques plus vides que le néant. Libre à ceux qui ont ce goût-là de fleureter avec le suicide politique. Mais le temps vient où l'on ne tolérera plus cette sottise logomachie, pas même pour fournir à ces messieurs l'occasion d'être stupides.

La fête de Dollard

Qu'est-elle devenue ? Sauf en quelques villes et en quelques écoles, qui songe encore à la fêter ? Où en est le bel enthousiasme, le magnifique mouvement d'ensemble qui naguère soulevait toute notre jeunesse française ce jour du 24 mai ? Hélas ! la fête a fait comme tout le reste ; elle a suivi la courbe descendante ; elle a imité la vie d'un peuple assez étranger à la persévérance et qui, depuis une dizaine d'années, n'a su que se laisser aller.

Il ne faut plus, paraît-il, de ces vaines manifestations populaires. Fini le règne du patriotisme verbal ! Et l'on parle ainsi comme s'il n'y avait pas une psychologie de la foule et comme si le mal n'était pas tout simplement de s'arrêter à la mani-

festation populaire, de la laisser sans lendemain, ou de ne faire, ce jour-là, que du patriotisme bavard quand il est toujours possible de faire autre chose.

De grâce, en des jours inquiétants comme ceux que nous traversons, ne perdons pas une superbe occasion de dire quelque chose de fécond à notre jeunesse, de faire passer sous ses yeux une page d'histoire virile. Et d'abord, ne nous en laissons pas imposer par le souvenir de quelques polémiques. En dépit des efforts de quelques pseudo-critiques, débou-lonneurs de statues, Dollard et les Seize restent bien de grands, d'authentiques héros. Puis, pour ce 24 mai, manquerait-on de thèmes à développer ? Pour la jeunesse des collèges ou des universités et en général pour la jeunesse lettrée, que l'on utilise le "Manifeste de la jeune génération", cet appel chaleureux à l'effort collectif, à la collaboration unanime des jeunes pour le grand labeur de demain. A la jeunesse agricole, notre meilleur espoir, mais si peu préparée à son rôle, que l'on dise la nécessité de se grouper en cercles de jeunes agriculteurs, de jeunes fermières ; qu'on lui prêche aussi la nécessité de s'instruire après l'école, d'apprendre son noble mais difficile métier, pour sauver du désastre la classe sociale dont elle est, pour apporter à notre avenir sa riche, son indispensable contribution. A la jeunesse des villes trop dépourvue de fierté, trop résignée, par tradition familiale, aux rôles subal-

ternes, à cette jeunesse qu'on gorge d'anglais et à qui, par voie de conséquence, l'on enseigne un culte excessif de l'autre race, que des voix courageuses sachent exposer le thème d'Esdras Minville: *Serviteurs ou Maîtres?* Veut-on un thème encore plus général et d'une non moindre opportunité? Qu'on profite de la leçon de 1660 pour révéler à la jeunesse canadienne-française ce dont elle est redevable à son milieu culturel ou national. Par cela qu'elle naît de race française et catholique, qu'elle sache le prix des richesses spirituelles mises à sa portée par son catholicisme et par la culture de France; qu'elle sache ce que lui apportent de moyens de culture, de grandeur, de titres de noblesse, son histoire, les institutions héritées des ancêtres. Oh! nous le savons bien, cet héritage, cette histoire n'obtiennent que le profond mépris de nos muscadins, de nos snobs littéraires qui en savent, du reste, à peu près ce qu'ils savent du pôle antarctique. Mais puisqu'elle a ému tous les historiens anglo-canadiens ou américains qui l'ont abordée, il serait bien étrange que, dûment présentée ou racontée, cette histoire ne parvint pas à toucher ceux-là seuls qui en sont les fils ou les héritiers.

Jacques BRASSIER

Si l'on voyait clair!

La ville de Montréal compte, en nombre rond, un million d'habitants. Là-dessus, les trois quarts sont canadiens-français et le reste, anglais, juifs, etc. Or la ville de Montréal renferme quatre grands magasins appartenant à des Anglo-Saxons et un seul, appartenant à des Canadiens français. Si nos compatriotes avaient assez de patriotisme intelligent et pratique pour accorder toujours, à avantages égaux de prix et de qualité, la préférence aux maisons d'affaires canadiennes-françaises, l'inverse devrait être le cas, c'est-à-dire que Montréal devrait compter trois ou quatre grands magasins français, et un seul grand magasin anglais.

Or, le magasin Dupuis Frères emploie, bon an mal an, un millier de personnes. Si nous possédions quatre grands magasins à rayons au lieu d'un, ce serait au moins 4,000 personnes qui auraient de l'emploi au lieu d'un millier. Cela veut dire qu'à l'heure actuelle il y aurait quelque chose comme 3,000 chômeurs de moins parmi les Canadiens français, car les entreprises anglaises — et personne ne saurait les en blâmer — emploient les leurs, avant d'employer les étrangers.

Et si, au cas des magasins à rayons, nous ajoutons celui des établissements qui existent mais vivo-

tent parce que nous portons notre argent aux maisons anglaises, et celui des établissements qui n'existent pas mais surgiraient spontanément le jour où nous aurions décidé de nous soutenir, ce n'est plus 3,000 mais c'est 8,000 ou 10,000 chômeurs canadiens-français qui trouveraient à l'heure actuelle à gagner leur subsistance.

Et voilà comment les problèmes nationaux finissent tout de même par atteindre les individus. La crise actuelle passera, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura jamais d'autres. Ceux qui voient plus loin que le bout de leur nez voudront donc dès aujourd'hui, sinon par patriotisme, du moins par simple instinct de conservation individuelle, contribuer, en leur accordant leur clientèle, au succès des maisons d'affaires canadiennes-françaises, leurs employeurs de demain peut-être. Car, quel employé d'aujourd'hui pourrait assurer qu'il ne sera pas le chômeur de la prochaine crise, ou que l'un des siens, frère ou fils, n'aura pas, dans 8 ou 10 ans d'ici, à mendier son pain, parce que son frère aîné ou son père n'aura pas eu assez de patriotisme pratique et prévoyant ?

E. M.

La Vie courante

Services fédéraux S'il est un domaine où nous devons être intransigeants dans nos justes exigences, c'est bien celui des services fédéraux. La loi reconnaît officiellement les deux langues. Elle les place sur un pied d'égalité. A nous de faire respecter ce droit.

Trop souvent, on le sait, il est violé. Sous le moindre prétexte, on ne publie que des documents unilingues. Et il faut d'énergiques protestations pour que l'injustice soit réparée.

Attitude humiliante De cet état de choses nous sommes en grande partie responsables. Combien se servent, dans leurs rapports avec le gouvernement fédéral, de la langue française? S'il ne s'agit que de renseignements à demander, le grand nombre écrivent, je crois bien, en français. Et encore? N'y a-t-il pas d'importantes industries, de grosses maisons de commerce ou de finance qui font habituellement leur correspondance en anglais? Déplorable attitude dont souffre toute la race.

Mais ce qui se produit plus souvent, ce qui est presque général, c'est l'emploi de formules anglaises. On n'en a pas d'autres sous la main. Il faudrait faire une démarche spéciale. On est pressé. On se résigne, puis on s'habitue à cette lâcheté. La loi du moindre effort.

Graves conséquences En soi remplir une formule rédigée en français ou en anglais, c'est un détail. En fait, dans notre cas particulier, étant donné la difficulté que nous éprouvons à sauvegarder notre caractère ethnique, à obtenir le respect de nos droits, la chose a son importance.

Aussi faut-il féliciter ceux, par exemple, qui exigent avec

une fière ténacité du Bureau du Revenu fédéral des feuilles d'impôt françaises. J'ai sous les yeux toute une correspondance échangée entre un notaire de Montréal et le Commissaire de l'Impôt sur le Revenu. "Puisque les formules françaises sont toujours en retard, conclut notre concitoyen après une première réponse à ses plaintes, adoptez donc des formules bilingues".

Formules bilingues C'est le bon sens même. Si tous les documents^s de cette espèce, émanant du gouvernement fédéral, étaient bilingues, aucune des deux langues officielles ne courrait le risque d'être lésée. Plus de sujet de plainte.

Il faudrait sans doute agrandir quelque peu le format de ces documents. Concédon's que ce serait moins commode. On pourrait peut-être signaler aussi quelques autres inconvénients. Petits détails cependant devant l'importance des résultats.

Devoir qui s'impose Mais en attendant cette réforme, chacun devrait se faire un devoir — dût cela demander démarches et sacrifices — de ne traiter avec le gouvernement fédéral qu'en français et d'exiger de tous ses services l'emploi de cette langue. Devoir des individus, des petites gens: car le moindre effort compte dans ce mouvement. Devoir, à plus forte raison, des hommes influents, des grosses compagnies.

Nos maisons canadiennes-françaises sollicitent à bon droit l'appui de leurs compatriotes. Mais qu'elles n'aillent pas les trahir au cœur même du combat. Autrement, leur aider ce serait édifier notre propre ruine.

Le front uni Cette attitude, elle ne s'impose pas seulement aux Canadiens-français de la province de Québec. La langue française est officielle dans tout le pays, de l'Atlantique au Pacifique. Ses droits, d'ailleurs,

ne seront sûrement respectés que si les mêmes exigences se manifestent dans chacune de nos provinces. A nos groupes, presque partout organisés, de prendre cette cause en mains, d'y rallier leurs membres.

Déjà on s'en occupe. Ainsi la *Liberté*, de Winnipeg, est revenue plus d'une fois sur ce sujet. Et dans son numéro du 15 mars, un correspondant réclame la nomination aux bureaux de l'impôt sur le revenu, en cette ville, d'un employé canadien-français. Les mêmes préoccupations se font jour dans les journaux français des autres provinces: l'*Évangéline* de Moncton, le *Patriote* de Prince Albert, la *Survivance* d'Edmonton, etc. C'est le front uni. Là est le gage de la victoire.

Pierre HOMIER

P.S.—Un lecteur m'adresse une découpe de journal, en soulignant les *carried, carried*, qui tombaient récemment des lèvres de plusieurs députés dans l'enceinte de la seule législature française du Canada. Hélas! que de fois l'attention de nos représentants a été attirée sur cette déplorable manie! Notre chronique récente de février la dénonçait. Il est si facile de dire, au lieu de *carried*, *adopté*, et *rejeté* au lieu de *dropped*, et *ajourné* au lieu de *next meeting*. Ne se trouvera-t-il pas dans nos parlements et nos conseils municipaux quelque homme intelligent pour mettre en honneur ces mots français? *L'Action nationale* le couronnera, s'il le faut!

P. H.

LA MÉDAILLE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL

La médaille de la Société Historique de Montréal, destinée à récompenser l'auteur du meilleur ouvrage historique paru dans l'année, vient d'être décernée à M. l'abbé Lionel Groulx, pour son livre sur *l'Enseignement du français au Canada* (1932). Cette médaille sera remise au titulaire, en avril, à l'occasion du 75^e anniversaire de la Société.

Vie de l'Action nationale

La revue bien portante

On nous demande des nouvelles de la revue? Elle se porte bien, même très bien. Elle vit, elle devient chaque jour plus robuste, et nous avons l'espoir de lui voir atteindre une belle maturité. Les abonnements nous sont venus nombreux, et de tous les milieux. Nous en comptons dans toutes les parties du Canada, un grand nombre dans la Nouvelle-Angleterre, jusqu'en Europe et en Afrique. Le courrier de chaque jour est étonnant par sa diversité, et par les témoignages qu'il apporte. Dans l'ensemble, le résultat est excellent. Il dépasse les plus enthousiastes de nos espérances. N'est-ce pas là merveilleux, si l'on considère l'époque, le manque d'argent, les difficultés multiples des temps?

A son heure

Evidemment, la revue vient à son heure. On sentait partout le besoin d'un organe comme *l'Action nationale*, sans attaches d'aucune sorte, capable de traiter de toutes les questions, et dans une liberté d'esprit absolue. Les livraisons parues indiquent les préoccupations générales de nos directeurs, et de quelle façon ils entendent étudier les problèmes

pressants de l'heure. La revue n'est pas parfaite; nous le savons mieux que personne. Nous pouvons dire aussi que la revue ne sera jamais parfaite, la perfection n'étant pas de ce monde. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura point chez nous progrès. Au contraire. La revue s'améliorera de jour en jour, deviendra plus alerte et plus vivante. Qu'on lui fasse confiance. Si l'on met en ligne de compte qu'elle fut lancée du jour au lendemain, sans capitaux, sans collaboration organisée, ne comptant que sur la bonne volonté et les sacrifices de ses amis, admettons qu'elle ne fait pas trop mauvaise figure.

Tout le monde à la roue

Rendons ici témoignage à ces amis. Ils se trouvèrent partout et, débordés de besognes pour la plupart, ils acceptèrent de se charger davantage. Non seulement ils souscrivirent à notre œuvre, mais ils se firent sollicitateurs, propagandistes, collaborateurs. Ils ont entrepris de répandre et de faire lire *l'Action nationale*, et ils n'auront de cesse qu'ils n'aient réussi à la faire entrer partout. Leur travail porte fruit, si nous en jugeons par les adhésions nombreuses, souvent inattendues, qui nous arrivent. La revue est lue. Elle ne va pas que chez les convertis, ceux-là qui pensent comme nous et sont d'avance acquis à nos idées. Nous pourrions nommer tel et tel qui sont à cent lieues

de nous, et qui lisent *l'Action nationale*, et qui nous ont dit déjà, à cause de certains articles, que d'autres n'auraient pas osé publier, — leur satisfaction.

Bonheur d'être libre

Mais tel est le rôle d'une revue comme la nôtre : dire ce que les autres ne veulent pas dire, ou ne peuvent pas dire, à cause des ficelles, plus ou moins dissimulées, qu'ils ont à la patte. Ici encore apparaît l'utilité de la presse indépendante, de la pensée libre. Et l'on peut être assuré que la revue étudiera toujours à la lumière du simple bon sens, de la logique, n'envisageant que le plus grand bien de la communauté, les problèmes qui se présentent.

Nos amis de la presse

Les journaux et revues furent plus qu'aimables pour *l'Action nationale*. Plusieurs, à l'occasion de sa première livraison, lui consacrèrent des articles spéciaux. Mentionnons seulement, pour mémoire, *Le Devoir*, *Le Canada*, *l'Illustration*, Montréal; *L'Action catholique*, Québec; *Le Droit*, Ottawa; *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi; *Le Patriote de l'Ouest*, Prince-Albert, Sask.; *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*; *La Survivance*, Edmonton; *Le Travailleur*, de Worcester, Mass.; *Le Saint-Laurent*, Rivière-du-Loup; *La Liberté*,

Winnipeg; *La Revue dominicaine*, etc., Nous en passons, et pour cause. Il y en a trop. Mais nous apprécions l'amabilité et le coup de main de chacun, et à tous nous disons merci.

Et les annonceurs

N'oublions pas nos annonceurs. Ils ont un droit particulier à notre reconnaissance. Les annonces apportent à une revue, de concert avec les abonnements, le nerf de la guerre: l'argent sans lequel l'œuvre n'est pas viable, ou se voit compromise avant que d'exercer son action. Disons que les annonceurs accueillirent avec une générosité d'avant-crise nos sollicitateurs. Beaucoup avaient rogné leur budget de publicité, ou avaient décidé de le réduire à zéro,—jusqu'à des temps meilleurs. Pour *l'Action nationale*, ils firent une exception. Cette revue était d'un caractère si particulier et susceptible de rendre de tels services à nos compatriotes, qu'ils n'hésitèrent point. Ils brisèrent les consignes, ouvrirent leur portefeuille. Avec *l'Action nationale*, il n'y avait pas à lésiner. Et la revue, dès son entrée dans le monde, se présenta escortée d'un groupe d'annonceurs qui eût fait envie à de vieux périodiques.

Harry BERNARD